

Consultation présenteielle

Fiche récap de processus

Processus : Une personne, le décideur, a la responsabilité d'une décision. Lors d'une réunion a lieu :

1. Echange d'informations, clarification du sujet ou de la proposition
2. Tour de parole
3. Le responsable décide seul (plutôt après la réunion) puis annonce sa décision

Rapidité ⚠ ajouter le délai pour se réunir



Semaines Jours Heures Minutes Secondes

Pour enjeu



Faible

Fort

Simplicité



Simple

Complexe

Pour taille de groupe



4 8 12 20 50 1000 millions

Niveau d'adhésion généré



Faible

Fort

Avantages :

- bonne créativité
- forte intelligence collective
- Tour de parole détendu, sans l'enjeu de converger
- Nourrit la cohésion

Inconvénients :

- écarts de pouvoir (souvent les mêmes décideurs)
- Nécessite d'être réuni

Déconseillé :

- si le décideur n'est pas neutre pour un sujet conflictuel

Points clés :

- Requiert d'assumer de décider
- Demande un bon niveau de confiance dans le groupe et vis à vis du décideur
- Dépendant de la capacité d'écoute et de synthèse du décideur

FAQ Consultation présentielle

Nous ne savons pas de qui dépend cette décision.

Un décideur peut aussi être volontaire ou choisi après le tour de parole. De préférence quelqu'un qui n'a pas un avis tranché.

Je suis décideur, les avis sont très divergents, je ne sais plus quoi faire !

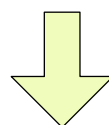
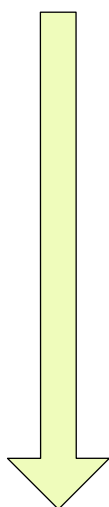
Vous pouvez éventuellement abandonner la proposition (pensez à prévenir), confier le rôle de décideur à quelqu'un d'autre, retourner voir les protagonistes pour leur expliquer votre impasse ou utiliser les règles de votre groupe pour passer à un autre processus.

Vos questions à contact@gouvernanceintegrative.com pour compléter la FAQ

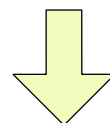
Consultation présentielle

Fiche récap de processus

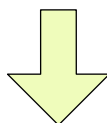
Clarification du sujet ou de la proposition.
Partage des faits.



Si besoin, identification
du décideur



Tour de parole / Ecoute du centre



Le responsable décide (plutôt après la
réunion) et annonce sa décision